

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Le Maire ouvre la séance à 19h30. Un membre est absent, excusé : Mickaël LEJEUNE qui donne pouvoir à Laurent FOURNIER. Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Bruno RENIER est désigné comme secrétaire de séance.

1. Modifications statutaires – SIAEPA O²BRAY (délibération 35/2022)

Monsieur le Maire donne lecture des modifications statutaires du syndicat O²Bray, il s'agit de deux ajouts et un retrait :

- Ajout de la compétence de contrôle des hydrants
- Ajout de la contribution à la gestion et à la préservation de la ressource pour pouvoir préempter sur les parcelles des Aires d'alimentation de captages (AAC)
- Retrait de la compétence de réhabilitation des installations.

Ces modifications statutaires sont acceptées à l'unanimité.

2. Application 1607 heures (délibération 36/2022)

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le passage à 1607 heures des agents communaux à compter du 1^{er} janvier 2022, ce qui implique la fin des journées d'ancienneté.

3. Décision modificative (délibération 37/2022)

Un ajustement du budget primitif est décidé pour permettre le règlement de factures de la salle polyvalente suite à une erreur d'imputation au moment du vote du budget

4. Passage à la nomenclature M57 (délibération 38/2022)

Après explications, le Conseil Municipal accepte le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

5. Participation projet réserve incendie l'Echertuette (délibération 39/2022)

La Commune de Gaillefontaine propose à la Commune de Beaussault de participer sur le projet de réserve incendie d'une exploitation rue de l'Echertuette. Ce qui permettrait de couvrir une partie des maisons d'habitations de cette rue. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer à hauteur de 5000€.

6. Questions diverses donnant lieu à délibération

. Le Conseil Municipal décide d'ajouter 2h/35^{ème} au temps de travail de Mme Houard pour effectuer les états des lieux de la salle polyvalente à compter du 1^{er} juillet 2022. (Délibération 40/2022)

7. Questions diverses

. L'aménagement du terrain de la salle polyvalente ne convenant pas à la commune, une lettre recommandée va être envoyée à l'entreprise VRD pour essayer de trouver une solution amiable.

. La Mairie a reçu une lettre ouverte de l'association BBBEP (Bival, Béthune, Bray Environnement Protégé) pour le projet éolien Beaussault/Nesle-Hodeng. Cette lettre dit que la commune a accepté un projet d'implantation alors que la commune a juste accepté les études, un COPIL a d'ailleurs été créé dans ce sens.

. Les vœux de la municipalité sont prévus le vendredi 6 janvier 2023 à 19h30

. Un nouveau compte Facebook a été créé (Mairie de Beaussault) : plusieurs administrateurs sont nommés parmi les membres du conseil

. Un bus part de Beaussault le jeudi à 9h12 en direction du marché de Forges-les-Eaux = plus d'infos sur le prochain numéro des échos.

. Un conseiller demande une nouvelle fois à ce que les enfants nés en janvier 2020 soient acceptés à l'école en janvier 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 21h30